



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Les indispensables pour ma demande
de bourse en ligne

Vous êtes
+ de **180 000**
à avoir fait
une demande
en ligne
en 2018



Mon avis d'imposition 2018




L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement,
ou
de mon compte
FranceConnect.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte **ATEN** ou  <https://teleservices.ac-toulouse.fr/its>
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES LYCÉENNES 2019-2020

NOUVEAU – LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE BOURSES
SE FAIT EN LIGNE

Si vous souhaitez constituer un dossier de bourses pour l'année scolaire 2019-2020, c'est le moment.

Le 4 JUILLET 2019 il sera trop tard.

Avant de vous connecter sur le site à l'adresse suivante

<https://teleservices.ac-toulouse.fr/its>

Nous vous proposons de vous connecter sur

https://www.education.gouv.fr/cid151/les-aides-financieres-au-lycee.html#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee

Un tutoriel est à votre disposition qui vous explique la procédure à suivre. Vous pouvez également faire une simulation afin de savoir si votre enfant est éligible ou non à la bourse, sur le simulateur de bourse qui est sur le même site que le tuto.



Lycée
SIMULATEUR DE BOURSE

Votre enfant est éligible, merci de vous munir :

- 1 – de votre adresse email, si vous n'avez pas de boîte électronique, il faut IMPÉRATIVEMENT en créer une,
- 2- de vos codes de connexion qui vous ont été envoyés, par l'établissement, par courriel et/ou par voie postale,
- 3 – de votre dernier avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Pour toute question ou pour de l'aide le secrétariat de scolarité et le service Restauration et Hébergement sont à votre disposition.

05.34.40.51.18 ou 05.34.51.51.29

Rappel : les élèves qui sont déjà boursiers ne sont pas concernés par la campagne de bourses. Les bourses sont automatiquement reconduites, sauf pour les redoublants et les élèves qui changent d'orientation.